

**ARRÊTÉ DEP-2024-108 PORTANT NOMINATION DU JURY DU BACCALAURÉAT
PROFESSIONNEL AÉRONAUTIQUE**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-93 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté 12 avril 2013 portant création du baccalauréat professionnel aéronautique;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2024-1000 nommant les présidents de jurys aux baccalauréats professionnels ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du baccalauréat professionnel aéronautique pour la session d'automne 2024 dans les académies de Créteil, Paris, et Versailles, est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Gérard PORCHER, enseignant-chercheur

Président adjoint :

Monsieur Bruno VARSORI, enseignant

Enseignants :

Monsieur Sébastien MICHEL

Monsieur Coeuret FANTIN

Monsieur Julien DROUX

Monsieur Sébastien PIQUAND

Professionnels :

Monsieur Christian PULICANI

Monsieur Pascal MAGNIER

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 14 novembre 2024.



Frédéric MULLER